

## Garanties prises en charges par l'assurance annulation



### Intempéries

**La pluie ? 🐸 Je roule!**

**50% remboursés**

**La pluie ? 😕 Sans moi**

**80% remboursés**

### Les conditions :

#### **Souscription 3 semaines minimum avant l'évènement**

☁️ On considère qu'une journée s'est déroulée en conditions d'intempéries quand +50% du temps de roulage prévu s'est déroulé sous piste « WET ».

**Pour plus d'informations contacter Assuracing à : [info@assuracing.com](mailto:info@assuracing.com)**

(\*) : liste exhaustive sur notre notice d'information valant CG.

### VAX CONSEILS

SAS au capital de 5000 € - société de courtage en assurances – bureaux : 14 rue Gambetta, 78600 Le Mesnil le Roi - siège social : 7 rue du renard 78600 Maisons-Laffitte – ASSURACING est une marque déposée propriété de VAX CONSEILS - RCS Versailles 804879856 - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°14006059 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - T. 01 85 39 01 49 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 ([acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr)). VAX CONSEILS exerce son activité en application de l'article L520-1 II b du code des assurances. - Réclamation : VAX CONSEILS, Service réclamation, 7 rue du renard - 78600 Maisons Laffitte